



PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE DE L ETABLISSEMENT

publié le 26/01/2016

PROTOCOLE POUR LA MISE EN SECURITE DU LYCEE EN CAS D'EVENEMENT GRAVE

Descriptif :

Consignes et informations concernant la mise en sureté de l'établissement en cas d'évènement grave.
règles impératives à respecter pour les élèves le familles et les personnels

Le proviseur

J L Rodier

A toute la communauté éducative

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE DU LYCEE PPMS
INFORMATION ET PROCEDURE ET EXERCICE D'ENTRAINEMENT AU CONFINEMENT

La réglementation rend obligatoire pour chaque établissement de mettre en place un plan de mise en sécurité en cas d'évènement grave.

Comme tous les établissements publics le lycée Guez de Balzac peut être confronté à des accidents majeurs qu'ils soient d'origine naturelle (tempête...), technologique ,(nuage de fumée toxique, explosion, radioactivité...) où à des situations d'urgence générées par des personnes (intrusions violentes, attentats, attaque envers des biens ou des personnes).

En conséquence chacun doit s'y préparer et rendre opérationnel un plan de mise en sécurité par le confinement ou l'évacuation pour le temps nécessaire aux services de secours pour intervenir.

Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde de toute la communauté scolaire.

Un plan a été élaboré sous la conduite de l'équipe de direction et proposé au CHS du lycée. L'établissement a donc pris tous les moyens nécessaires afin d'assurer la sécurité de tous les lycéens et de des personnels.

Aussi, en cas d'évènement grave et afin d'éviter toute panique créant un sur-accident l'adhésion des familles est indispensable à la bonne réalisation de ces mesures.

Consignes à respecter strictement

Ainsi, il est demandé aux familles de ne prendre aucune initiative pour venir chercher leur enfant sans qu'il n'y ait eu une information par la direction du lycée.

L'information vers les familles est alors diffusée soit par pronote et le site du lycée soit par SMS par les jeunes ou même des radios et télés locales ou France info .

En cas de saturation des réseaux téléphone, il est impératif d'attendre les informations émanant des autorités : préfecture, police direction académique.

Eviter de téléphoner car les lignes doivent être libérées pour les services d'urgence de police et les autorités en lien constant avec le lycée(rectorat, hôpitaux ,police, préfecture voir ministère)

Exercice de simulation pour tester la validité du plan.

Un plan a été élaboré aux cours du mois de janvier et sera mis en évaluation par un exercice à la rentrée des vacances de février

Compte tenu du contexte actuel, j'ai jugé préférable de faire cet exercice avec une information préalable sans créer une panique inutile. Tous les élèves seront avertis de cet exercice et de sa date par le canal habituel des professeurs principaux et de l'affichage « télé ».

Le plan de confinement et ses zones particulières seront affichées dans les salles mais ne peuvent bien évidemment pas être diffusées sur le site du lycée ni accessible au public extérieur.

Un protocole d'action pour chaque responsable de zone de confinement est communiqué à chacun des acteurs et une cellule de crise est organisée autour du proviseur avec une équipe pour la gestion de la communication, les soins ,la gestion matérielle et technique(systèmes électriques, gaz informatique, nourriture, eau..)

Je remercie chacun de l'attention portée à ce plan et au respect des directives prescrites .

Le Proviseur

J L Rodier



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.